

PV de réunion du Bureau Exécutif de la LNAV

Lundi 22 août 2022

en visio-conférence

Membres du Bureau Exécutif

	Acronyme	Fonction	Présence
Jacques MOREAU	JMo	Président	X
Pascal HIBERT	PHi	Vice-Président	X
François FERNANDEZ	FFe		X
Alain TREVISIOL	ATr	Secrétaire Général	X
Thibault SALVIAT	TSa	Secrétaire Général Adjoint	X
Nathalie PEDRETTI	NPe	Trésorier	X
Alexandre TRAN-BA-THO	ATB	Trésorier adjoint	X

Acronymes et symboles utilisés décrits en annexe (dernière page)



1 Informations du président

- Les Coupes de France beach seniors ont été remportées par 2 clubs de Nouvelle-Aquitaine, Ré Beach Club en féminines et Anglet en masculins

2 PV du BE précédent



Le PV du BE du 25 juillet 2022 est adopté (P=5, C=0, A=1)

3 Point RH

3.1 Recrutement postes de développement

- Synthèse des candidatures : 9 candidatures reçues à étudier
- Prolongation du délai de réponse jusqu'au 28 août

3.2 Recrutement alternant pôle féminin

- Reste à faire :
 - ✓ Conventions (2 documents) à relire et renvoyer au CREPS
 - ✓ Dossier AFDAS
- Volet financier
 - ✓ Coût salarial :
 - Salaire brut : 872.16 € /mois
 - Salaire chargé : 938 € /mois (hors tickets restaurants et gestion cabinet comptable)
 - Aide de l'état : 8000 €
 - Reste à charge ligue : 1380 €
 - ✓ Coût formation : 8417 € pris en charge intégralement par l'AFDAS
 - ✓ Frais supplémentaires :
 - Hébergement – restauration : 3592 €
 - Prise en charge AFDAS : 1128 €
 - Reste à charge : 2464 €



La ligue prend à sa charge 50% du reste à charge, soit 50% de 2464 €, c'est-à-dire 1232 € (P=4, C=0, A=1)

4 Services civiques

- Promotion précédente : reste 1 seul contrat en cours (CDVB 86)
- Promotion actuelle (25 crédits)
 - ✓ 9 ont démarré au cours du 2^{ème} trimestre 2022
 - ✓ 15 autres ont été acceptés :



- 1 validé ASP (Agence de Service et de paiement)
- 2 en attente de validation ASP
- 2 en attente de signature du contrat par le volontaire
- 2 en saisie partielle, en attente d'information clubs
- 4 avec communication des clubs sur un démarrage après le 1^{er} septembre
- 4 sans nouvelles des clubs

⚙ Relancer les clubs « sans nouvelle » ↻ ATr

5 Budget pôles

➤ Les budgets prévisionnels demandés aux responsables de 2 pôles ont été reçus

⚙ Echange à planifier pour optimiser ces budgets, en particulier celui du pôle féminin ↻ ATr

6 Organisation de la validation des licences

➤ Décision de ne pas poursuivre l'utilisation du fichier partagé, mis en expérimentation.

➤ Alexandre Tran Ba Tho est nommé coordinateur de la validation des licences

➤ Il est chargé de piloter et contrôler l'activité de validation, et de faire en sorte de réduire le délai de validation des licences correctement remplies.

➤ Une 2^{ème} ressource vient renforcer le secrétariat sur cette activité

7 Stage équipe de France masculine

➤ Le stage de l'équipe de France masculine au CREPS de Talence a eu lieu

➤ La mission demandée à la ligue qui était le montage et le démontage du taraflex a été gérée efficacement avec des bénévoles

➤ La gestion de l'accueil du public normalement assurée par la fédération n'a pas été fait correctement, et a entraîné des difficultés par rapport à la capacité de la salle

8 CRA : validation du document "Mode arbitrage en NAQ"

➤ Une nouvelle version du document est présentée

1- COUVERTURE D EQUIPES

Un arbitre peut couvrir **au maximum deux équipes** (dans un ou deux clubs) : seulement UNE équipe évoluant au niveau NATIONAL (à partir de la N3) et UNE autre équipe évoluant au niveau REGIONAL. Si un arbitre couvre une équipe en NATIONAL et une autre en REGIONAL il doit remplir son quota de matchs afin de remplir les obligations DAF Arbitrage, appelées aussi DAFA, correspondant à chaque équipe.

En ligue NAQ, un arbitre de couverture d'équipe doit arbitrer 7 matchs minimum peu importe qu'il soit second ou premier.

2- DESIGNATIONS

Départements Charente, Charente Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Le 1^{er} arbitre en Pré-nationale et en R1 est désigné par la CDA qui peut l'envoyer aussi en dehors de son département. Il perçoit 45€ d'indemnité par match. En cas de couplage, 1 seul arbitre est désigné. Il doit obligatoirement avoir une licence encadrement arbitre valide.

Le 2^{ème} arbitre est fourni par le club recevant, doit être diplômé, ou en formation (avec l'obligation de valider sa formation avant la fin de la saison en cours pour ne pas entraîner d'amende à son club). L'arbitre diplômé doit avoir obligatoirement une licence encadrement arbitre. L'indemnité d'arbitrage conseillée est de 45€

Le marqueur est fourni par le club recevant, il doit être diplômé. Il doit obligatoirement avoir une licence encadrement arbitre ou une licence encadrement dirigeant. L'indemnité de marqueur conseillée est de 22€.

Les clubs de ces départements règlent une facture mensuelle de provision pour les frais de déplacements pour un seul arbitre par équipe engagée

Départements Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantiques

Le 1^{er} et le 2^{ème} arbitre en Pré-nationale et en R1 sont désignés par leur CDA respective qui peut les envoyer aussi en dehors de leurs départements. Ils perçoivent 45€ d'indemnité par match. Ils doivent avoir une licence encadrement arbitre

Le 2^{ème} arbitre en R1 peut être diplômé, ou en formation L'arbitre diplômé doit avoir obligatoirement une licence encadrement arbitre. Un arbitre en formation doit obligatoirement avoir une licence fédérale valide. L'indemnité d'arbitrage n'est pas obligatoire pour un arbitre en formation

En R1, en cas d'impossibilité sur un match, pour la CDA, de désigner un 2ème arbitre, sur demande du premier arbitre, sur place, un licencié du club recevant, diplômé ou non, pourra prendre sa place sans qu'une sanction soit infligée au club

En cas de couplage Pré-nationale/R1 ou couplage R1/R1, les 2 arbitres sont désignés par leur CDA. Ils perçoivent 45€ d'indemnité par match. Ils doivent avoir une licence encadrement arbitre

Le marqueur est fourni par le club recevant, il doit être diplômé. Il doit obligatoirement avoir une licence encadrement arbitre ou une licence encadrement dirigeant. L'indemnité de marqueur conseillée est de 22€.

Les clubs de ces départements règlent une facture mensuelle de provision pour les frais de déplacements pour 2 arbitres par équipe engagée



Le document est accepté et peut être diffusé aux clubs (P=7, C=0, A=0)

9 Activités beach

➤ Finale régionale

- ✓ 3-4 septembre à Gradignan avec comme club support les Beach Chillers
- ✓ Adossée à un tournoi de série 3

- ✓ Prize-money financés par la ligue et aide financière pour l'organisation

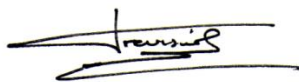
10 Points divers

- Pour le recrutement du 2^{ème} service civique pour la ligue : pas de candidature

⚙ Relancer les clubs « sans nouvelles » ➡ ATr

- Prochaines réunions BE

- ✓ Lundi 5 septembre
- ✓ Lundi 19 septembre
- ✓ Lundi 3 octobre



Alain TREVISIOL
Secrétaire Général



Jacques MOREAU
Président

ANNEXE

Acronymes utilisés :

BE : Bureau Exécutif

ScGn : Secrétariat Général

Symboles utilisés :



Décision prise



Décision à prendre



Action à mener



En charge de l'action



Communication externe à faire